SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5080270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/07/2025 16H26 C:000008 I:39112
V/REF : 1021642
V/Email reçu le Jeudi 31/07/2025 a 16H26

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1886
IMMEUBLE : ARBEZ CARME RES ETUD
1 BIS RUE P. ET MARIE CURIE
01100 BELLIGNAT

Feillens, le 20 Aout 2025

Référence Marché: M_230509003-1
LOCALISATION : 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE - MME NORIS 0668163784 - LOGT 1021 - ETG 2
MOTIF : INTERVENIR POUR FOURNITURE DE SERRURE DE BOITE AU LETTRE MS00001-MS00083
Donneur d'ordre : Mme N NORIS

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 19 AOUT 2025 A 15H30
REMPLACEMENT BATTEUSE BOITE AUX LETTRES
REMISE DES CLES A L'AGENCE SEMCODA

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,21	46,21

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5080270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	138,64
T.V.A. a 10,00%	13,86
TOTAL T.T.C. .....En EURO _____	**152,50**

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

Bon de Commande

N° : 1021642 du 31/07/2025

P-MUT

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif [X] Individuel [ ]
- 2 ans [ ] Non Conventionné [ ]
Fournitures seules [ ]

Travaux dits urgents [ ] Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr;nadine.noris@semcoda.com

Lieu d'intervention

1 BIS Rue Pierre et Marie Curie
01100 BELLIGNAT

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 230509003-1

01886-00001-00001-00021 H / Type 1 A / 02 Etage : 02

Délai

Date limite exécution : 15/08/2025

Observations

MUT : MARTINS / LV DU 31/07/2025
CONTACTER MME NORIS 06-68-16-37-84

Prestation à réaliser		Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001	Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00083	Serrure BL + 2 clés	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84

Total H.T.	**138,65**
Total TVA	**13,86**
Total TTC	152,51

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 31/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 BIS Rue Pierre et Marie Curie 01100 BELLIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX** le **31/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1021642